

## ***Communiqué de presse***

### **Ne plus accueillir les élèves en cas d'absence non remplacée pour garantir la santé de toutes et tous**

Alors que l'épidémie flambe dans les écoles, que le taux d'incidence des enfants s'est envolé de 42% en maternelle et de 36% en élémentaire en une semaine, le ministre persiste dans l'accueil des élèves à l'école coûte que coûte alors qu'il est dans l'incapacité d'y mettre les moyens, notamment humains, nécessaires.

En effet de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants sont également malades ou bien cas contacts nécessitant une mise à l'isolement. Quel que soit le département, et encore davantage dans ceux en très forte tension épidémique, l'Éducation Nationale n'est plus en mesure d'assurer le remplacement immédiat de toutes les enseignantes et enseignants.

Les collectivités territoriales rencontrent les mêmes difficultés avec les agents des écoles, des cantines ou de l'accueil périscolaire. Cette situation a un effet direct au quotidien puisqu'elle conduit à ne plus pouvoir appliquer le protocole sanitaire. Les élèves sont répartis dans d'autres classes ou groupes, ce qui ne permet plus du tout d'assurer le non-brassage : la sécurité de tous et toutes n'est plus assurée.

Le SNUipp-FSU demande depuis le mois de septembre des créations de postes en nombre suffisant pour faire face aux besoins suscités par la crise sanitaire. Devant la flambée épidémique et l'incapacité du ministère à recruter des contractuels en nombre suffisants pour faire face à l'urgence, il a demandé explicitement au ministre, la semaine dernière, de fermer les classes à chaque fois qu'un personnel enseignant était absent et non remplacé. Cette exigence est nécessaire pour protéger les élèves, les personnels et leurs familles. Pourtant, elle n'a pas été entendue et l'institution persiste à obliger les écoles à brasser les élèves.

C'est donc pour préserver et garantir la santé de toutes et tous que le SNUipp-FSU appelle les équipes à ne plus accueillir les élèves en cas de non-remplacement d'une ou d'un enseignant absent et de demander exceptionnellement aux familles de trouver provisoirement un mode de garde, dans l'attente de la mise à disposition d'un ou d'une remplaçante par l'institution.

Cet appel contrevient à nos valeurs d'un service public d'éducation permettant l'accès de tous les élèves à une école de qualité mais il s'impose pour préserver la

santé et la sécurité des enfants comme des adultes dans cette situation qui devient bel et bien catastrophique à cause de l'inaction du ministère !

*Paris, le 29 mars 2021*